



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

147^e Assemblée de l'UIP

Luanda (Angola)
23-27 octobre 2023



Informations sanitaires

Des services de premiers soins et du personnel médical seront disponibles dans les hôtels officiels et sur le lieu de l'Assemblée.

Les services médicaux sont à la charge des participants. Veuillez vous assurer que vous disposez d'une assurance médicale internationale. Il est conseillé aux personnes suivant un traitement médical particulier d'apporter des médicaments en quantité suffisante.

Le secrétariat du parlement hôte doit être informé dès que possible des conditions médicales spécifiques ou d'autres informations (régime alimentaire, allergie, mobilité réduite, ces informations peuvent être fournies lors de l'inscription en ligne) afin que les précautions ou les mesures nécessaires puissent être prises.

Luanda compte huit hôpitaux de référence pour l'UIP : Hôpital Prenda, Clinique Girassol, Hôpital Cardeal Dom Alexandre do Nascimento pour les maladies cardio-pulmonaires, Hôpital Josina Machel, Clinique Sagrada Esperança, Clinique Multiperfil, Maternité et Hôpital infantile Azancot de Menezes, Hôpital militaire et Hôpital général de Luanda. Ces huit hôpitaux fourniront des services médicaux en cas de besoin pendant l'événement.

Les délégués sont informés que le 15 juillet 2023, par décret présidentiel, toutes les mesures nationales obligatoires dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ont été levées, y compris l'obligation de présenter une preuve de vaccination ou de test à l'arrivée en Angola.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire d'être vacciné contre la fièvre jaune pour entrer dans le pays, certaines compagnies aériennes refusent l'accès aux vols si le voyageur n'est pas en possession d'une preuve de vaccination contre la fièvre jaune. Il s'agit également d'une recommandation de l'OMS et de certaines agences nationales. Il est donc conseillé de se faire vacciner contre la fièvre jaune avant de se rendre en Angola et de se munir d'une preuve de vaccination.

Il est également recommandé aux personnes se rendant en Angola de solliciter un avis médical sur les mesures de prévention du paludisme avant leur voyage.

F

#IPU147